

FPPC *Fédération
du personnel professionnel
des collèges (CSQ)*

Politique FPPC de services en anglais

27 et 28 avril 2006
Modifiée le 3 juin 2020

PRÉAMBULE

Quelques grands principes guident la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC) quant à l'octroi de services en anglais à ses membres :

1. La FPPC est une organisation syndicale de langue française.
2. En tant qu'organisation collective démocratique, la FPPC cherche les meilleurs moyens d'assurer en pratique la participation en connaissance de cause de ses membres.
3. Les services en anglais (deuxième langue en importance au Québec) que donne la FPPC à ses membres visent à assurer la vie démocratique et la défense des droits, et à favoriser l'identification à la FPPC et l'adhésion à ses valeurs, ses orientations et ses objectifs.
4. Les services offerts dans le cadre de cette politique sont assujettis aux critères de dépenses raisonnables en relation avec le nombre de personnes concernées.

I. SERVICES FOURNIS

1. Traduction et adaptation en anglais

Sont traduits en anglais les documents suivants :

- Tous les documents destinés aux membres autres que ceux s'adressant spécifiquement aux membres des exécutifs et aux délégués;
- la politique de services en anglais;
- tout autre document jugé pertinent;

2. Services en ligne

Les documents publiés en ligne, s'ils ont fait l'objet d'une traduction en anglais, y sont disponibles dans cette langue.

3. Tournée des syndicats

Dans le cadre de la tournée des syndicats, un effort est fait pour qu'au moins un des membres assurant la tournée puissent s'exprimer en anglais lors de la visite des syndicats anglophones.

II. RESPONSABILITÉ DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

La vice-présidence aux communications est responsable de l'application de la présente politique